Informations de base

1995/2249(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Europe et États-Unis: relations futures **Subject** 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés **Zone géographique** États-Unis	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	SOUCHET Dominique F.C. (EDN)	22/11/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	TAPPIN Michael (PSE)	28/11/1995
RELA Relations économiques extérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	17/10/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1883	1995-11-21
Affaires générales	1871	1995-10-02
Affaires générales	2057	1997-12-08

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/09/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0411	Résumé
02/10/1995	Débat au Conseil		
09/10/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/1995	Débat au Conseil		

08/12/1997	Débat au Conseil		
08/12/1997	Vote en commission		Résumé
08/12/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0410/1997	
13/01/1998	Débat en plénière		
14/01/1998	Fin de la procédure au Parlement		
02/02/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2249(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/07121

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0410/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0005	08/12/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0023/1998 JO C 034 02.02.1998, p. 0059-0100	14/01/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0411	26/09/1995	Résumé

Europe et États-Unis: relations futures

1995/2249(COS) - 26/09/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : analyser les principaux éléments des relations Etats-Unis/Union européenne et définir un nouveau cadre pour ces relations au vu de l'évolution internationale (fin de la guerre froide) et des modifications internes de la Communauté (entrée en vigueur du Traité de Maastricht).
CONTENU : La communication de la Commission réaffirme le rôle central joué par la relation Etats-Unis/Union pour chacune des parties et pour le monde, tant sur le plan politique, qu'économique et de la sécurité. Toutefois, la Commission estime que cette relation ne peut plus s'appuyer sur des structures remontant à la guerre froide et ne tient pas suffisamment compte de l'évolution interne de la Communauté. C'est pourquoi, elle propose une série de propositions en vue d'établir un nouveau programme d'actions commun à adopter au cours du Sommet transatlantique de décembre 1995 : 1) sur le plan de la sécurité, les parties devraient focaliser leur dialogue sur la place de l'Union dans l'OTAN, la non-prolifération des armes nucléaires, la prévention des ventes illicites de matières nucléaires, le contrôle du commerce international des armes, le contrôle à l'exportation des marchandises à double usage, l'identification rapide des conflits, la diplomatie préventive et le suivi des droits de l'homme dans le monde et des minorités ; 2) politique étrangère : des projets communs devraient être définis dans le domaine des droits de l'homme, de la sécurité nucléaire, de l'assistance aux

Palestiniens, ... et la coopération devrait être renforcée dans le domaine de l'assitance humanitaire et de l'aide au développement ; 3) économie et commerce : - Sur le plan multilatéral, une action vigoureuse doit être mise en place en matière de libéralisation et de déréglementation commerciale. Les parties doivent poursuivre l'oeuvre de construction de l'OMC en établissant un nouveau programme de travail pour cette organisation et oeuvrer pour l'intégration de la Russie et de la Chine en son sein. Parallèlement, l'Union doit s'opposer à toute action unilatérale des Etats-Unis et s'assurer que tous les nouveaux accords régionaux soient compatibles avec l'OMC. - Sur le plan bilatéral, les discussions doivent principalement porter sur la possibilité de créer un espace économique transatlantique au sein duquel serait intégrée une zone de libre échange. La coopération dans le domaine de la politique de concurrence doit se poursuivre ainsi qu'en matière de services. En ce qui concerne le cadre macro-économique, le débat doit être élargi au niveau ministériel entre le Trésor américain et le Conseil ECOFIN et la Commission (notamment, pour ce qui est des effets de l'UEM au plan international). 4) autres domaines de coopération : les principales questions touchent à : - l'environnement : renforcement de la coopération réglementaire, nouveaux programmes communs, extension de la coopération dans le domaine des substances chimiques et de la biotechnologie et mise en place de règles comparables en matière d'émissions des véhicules; - la société de l'information et les télécoms : renforcement de la coopération dans le secteur des satellites et dans le domaine des normes et de la recherche; - la politique sociale et de l'emploi : plus grande systématisation des échanges portant sur ces secteurs; - la justice et les affaires intérieures : coopération accrue en matière de lutte contre la criminalité organisée et la drogue ainsi qu'en matière d'immigration et de droit d'asile; - la science et la technologie : accord global de coopération dans ce domaine; - l'éducation et la formation : mise en oeuvre de l'accord sur la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle; - les transports; - l'information et la culture; - le déclin urbain. 5) sur le plan institutionnel, la Commission se prononce pour un renforcement des liens entre le Parlement européen, les parlements nationaux et le Congrès américain en vue de renforcer le dialogue.

Europe et États-Unis: relations futures

1995/2249(COS) - 14/01/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Dominique SOUCHET (I-EDN, F) sur les relations de l'Europe avec les USA, le Parlement européen se félicite du nouvel Agenda transatlantique et du Plan d'Action commun. Il est d'avis que le renforcement des relations entre l'Europe et les Etats-Unis renforcera la stabilité de la communauté internationale. Cependant, il estime que ce renforcement passe par un rééquilibrage des rapports entre les parties afin de déboucher sur un véritable partenariat. Il se dit favorable au développement d'initatives conjointes en matière de politique internationale, à condition que l'équilibre des partenaires soit respecté et que l'Union et ses Etats membres ne soient pas uniquement identifiés en tant que bailleurs de fonds. Il souhaite le renforcement et l'approfondissement du dialogue actuel, notamment en matière de terrorisme et de criminalité organisée, de trafic d'êtres humains et de drogue, de trafic des matières fissiles et de migrations clandestines ainsi qu'en matière d'environnement. A cet égard, il condamne la position rétrograde des USA relative aux pièges à mâchoires. Il en appelle également à un renforcement de la coopération euro-américaine, au sein des organisations internationales, en matière de gestion des situations de crise et de déploiement dans les zones sensibles de forces de maintien de la paix. De même, il invite l'Union, les Etats membres et les USA à maintenir et à coordonner leurs efforts en matière d'aide au développement afin de permettre une utilisation optimale des crédits disponibles. Parallèlement, le Parlement appelle la Commission à défendre avec fermeté et vigilance les intérêts européens dans le domaine des relations commerciales extérieures en veillant notamment, lorsqu'elle négocie avec les USA, à une stricte réciprocité des concessions, à la symétrie des avantages consentis, au "linkage" des négociations (globalisation), notamment en ce qui concerne les "panels" de l'OMC. A cet égard, le Parlement demande à nouveau à la Commission de garantir la transparence des négociations menées avec les USA en informant le Parlement des lignes directrices qu'elle entend adopter en la matière (ex.: Accord Multilatéral sur les Investissements). Condamnant à nouveau les effets extraterritoriaux des lois Helms-Burton et D'Amato-Kenedy sur les relations commerciales transatlantiques, le Parlement demande que le dialogue puisse permettre d'assouplir les positions américaines et invite l'Union à se doter d'instruments équivalents pour lui permettre de mieux défendre ses intérêts. Au passage, il rappelle sa pleine approbation de l'action engagée par l'Union dans le cadre de l'OMC en vue de régler le litige et estime que si l'arrangement UE-USA d'avril 1997 ne débouche pas sur une solution valable, l'Union devrait de nouveau recourir à la procédure du panel de l'OMC. Le Parlement condamne également les récentes initiatives prises par des Etats fédérés des USA ayant des répercussions extraterritoriales et entravant les échanges (ex.: "Buy american Act"). Il appelle les parlements nationaux et le Congrès américain à tout mettre en oeuvre pour favoriser la prévention des crises euro-américaines, notamment en expliquant aux parlementaires américains que les mêmes objectifs politiques (ex.: lutte contre le terrorisme) peuvent être poursuivis par des moyens différents.Il demande également un renforcement de la coopération entre l'Union et les USA en matière d'actions extérieures. De même, l'Union et les USA devraient coordonner leurs politiques en matière de contrôle des exportations d'armes. Il invite également l'Union à attirer l'attention des USA sur la protection des consommateurs et le respect des normes sanitaires et demande l'interdiction des importations de viande bovine aux hormones en Europe. Il invite l'Union à renforcer sa présence dans certains Etats des USA (ex.: Californie). Sur un autre plan, le Parlement invite les USA à supprimer la peine de mort et demande que l'interdiction des mines terrestres (Accords d'Ottawa) constitue l'un des thèmes du dialogue transatlantique.